L'ALTERNANCE

BUT CARRIÈRES JURIDIQUES

Le Bachelor Universitaire de Technologie Carrières Juridiques (BUT CJ) est un programme national visant la professionnalisation par l'acquisition de compétences reconnues et recherchées par le milieu professionnel. La formation CJ, préparant à un diplôme national de niveau 6 (bac+3), est proposée en apprentissage dès la 1ère année. Elle repose sur une alternance entre périodes d'enseignements réalisées à l'IUT et périodes professionnelles en entreprise.

PRÉSENTATION

La section par apprentissage du département CJ bénéficie de l'expertise du CFA-Formasup Hauts-de France. Elle s'appuie sur des moyens pédagogiques spécifiques mis en place dans le cadre du Programme National(PN).

Public :

Elèves de terminale ou étudiants désireux de changer de filière, titulaires du baccalauréat, d'un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ou équivalent.

Durée :

- 3 ans

COMPETENCES

Le BUT CJ a pour objectif de former les étudiants à la rédaction d'actes et documents d'ordre juridique, le pilotage de tâches juridiques, comptables, financières et organisationnelles et le conseil des tiers sur des questions d'ordre juridique.

Métiers :

L'approche professionnalisante fondée sur ces compétences essentielles permet l'ouverture au monde du travail et se décline selon les trois types de parcours différents :

• Le parcours administration et justice : greffier, inspecteur du travail, des finances publiques et de la douane, personnel administratif et technique de l'administration pénitentiaire, etc.

• Le parcours patrimoine et finance : agent immobilier, syndic de copropriété, négociateur immobilier, assistant de gestion de patrimoine, etc.

• Le parcours entreprise et association : juriste d'entreprise et d'association, juriste en droit social/ fiscal, collaborateur juridique financier et comptable, etc.

LES AVANTAGES D'ACCUEILLIR UN ALTERNANT ?

Recruter un alternant permet de :

- Dynamiser ses équipes en recrutant des jeunes rapidement opérationnels
- Transmettre ses savoir-faire
- Former des jeunes à ses métiers
- Anticiper et préparer l'avenir en transmettant et en pérennisant son expertise
- Favoriser l'insertion dans l'entreprise (prime à l'embauche d'un apprenti, exonération totale ou partielle des charges patronales et salariales). *(www.alternance.emploi.gouv.fr)*

CODE RNCP

- Parcours Administration et Justice : **35491**
- Parcours Patrimoine et Finance : **35492**
- Parcours Entreprise et Association : **35493**

CHEFFE DE DÉPARTEMENT

Odile LOCHI

CONTACT ADMINISTRATIF

iut-rbx-polepro@univ-lille.fr
03 62 26 94 89

RELATIONS ENTREPRISE

iut-rbx-entreprises@univ-lille.fr
03 62 26 94 88

Vous souhaitez recruter un alternant ?

ORGANISATION PRATIQUE

Cette formation scientifique et professionnelle est dispensée en alternance à l'IUT et en entreprise par périodes bloquées selon le calendrier défini. La formation s'articule donc en deux temps :

- **À l'IUT** : cours/travaux dirigés, travaux pratiques et mises en situation dans des projets universitaires.
- **En entreprise :** l'apprenti a pour objectif de réaliser une ou plusieurs missions au sein de l'entreprise. Ces missions sont encadrées par un maître d'apprentissage.

L'alternant sera évalué dans le cadre de sa formation pour le travail fourni dans l'entreprise et les rendus (rapports et soutenances)

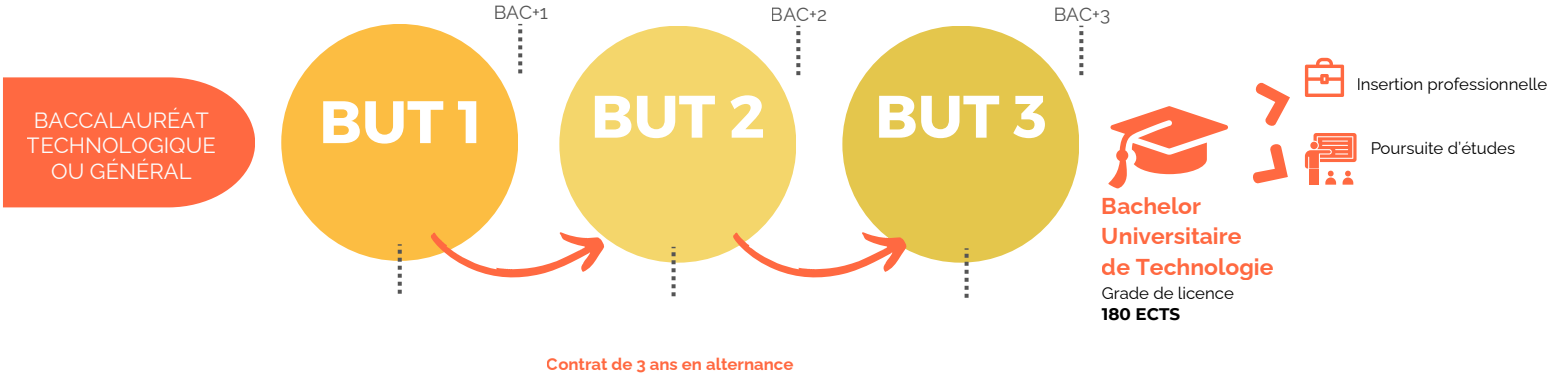

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Le rythme de l'alternance pour le BUT CJ est hebdomadaire : 2 jours de formation à l'IUT (les lundis et mardis) et le reste de la semaine en entreprise.

À l'occasion des interruptions pédagogiques, les étudiants réalisent des semaines complètes en entreprise.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le pôle professionnalisation et alternance peut vous aider à l'établissement du contrat.

iut-rbx-polepro@univ-lille.fr

Rémunération : le salaire d'un apprenti est calculé en fonction du SMIC ou du SMC (si ce dernier est plus favorable). Il varie en fonction de l'âge et de la progression dans le cycle de formation.

Financement de l'apprentissage :

Lorsqu'une entreprise recrute un apprenti, l'OPCO auquel elle est affiliée prend en charge tout ou partie des frais de formation de ce dernier. Si cette prise en charge est partielle, l'entreprise finance le solde du coût de la formation. Dans tous les cas, l'apprenti n'a rien à payer.

formasup HDF

Année d'exécution	-18 ans	18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus
année 1 - BUT 1	27 %	43 %	53 %	100 %
année 2 - BUT 2	39 %	51 %	61 %	100 %
année 3 - BUT 3	55 %	67 %	78 %	100 %

***Simulateur de calcul d'aide** : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1*